

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/169 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU RETRAIT DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN ETABLISSEMENT PRIVE SUR LE SITE DU FUTUR HÔPITAL D'AJACCIO

---

SEANCE DU 26 JUIN 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-six juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, DOMINICI François, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, MOSCONI François, PAGNI Alexandra, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BARTOLI Marie-France à M. FEDERICI Balthazar  
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique  
Mme CASALTA Laetitia à M. DOMINICI François  
M. CASTELLANI Michel à M. BENEDETTI Paul-Félix  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme GIACOMETTI Josepha à M. TALAMONI Jean-Guy  
Mme LACAVE Mattea à Mme SIMONPIETRI Agnès  
M. LUCIANI Xavier à Mme GIOVANNINI Fabienne  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SUZZONI Etienne  
M. ORSINI Antoine à Mme FERRI-PISANI Rosy  
M. ORSUCCI Jean-Charles à M. MOSCONI François  
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme FRANCESCHI Valérie  
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. LUCCIONI Jean-Baptiste

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, MARTELLI Benoîte, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, TATTI François.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par M. Dominique BUCCHINI,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**ADOpte** la motion, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'intérêt que portent les élus de l'Assemblée de Corse à la réalisation du futur hôpital d'AJACCIO,

**CONSIDERANT** le projet d'installation d'une clinique privée sur le site du futur hôpital d' Ajaccio,

**CONSIDERANT** le protocole d'accord du 11 décembre 2009 entre les organisations syndicales et le représentant de la Ministre de la Santé, M. Patrick BOUDRIC stipulant que : « *les coopérations entre établissements sont envisageables et même souhaitables à la condition qu'elles ne soient pas imposées aux Etablissements et qu'elles ne soient pas préjudiciables au service public hospitalier* »,

**CONSIDERANT** la nécessité de maintenir et développer l'offre de soins publique sur le département de Corse-du-Sud,

**CONSIDERANT** qu'aujourd'hui le Centre Hospitalier d' Ajaccio est le pivot de l'offre de soins publique et en assure la permanence et la continuité,

**CONSIDERANT** que par voie de presse, l'ARS a informé la population de la décision d'installer une clinique sur le site du nouvel hôpital, sans négociation, et sans consultation des instances statutaires : Commission Médicale d'Etablissement, Comité Technique d'Etablissement, Conseil de Surveillance incluant les usagers,

**CONSIDERANT** que le projet d'implantation d'un établissement privé est susceptible de remettre en cause l'installation des futures constructions (IFSI, maison des familles, crèche) et de réduire de moitié les places de parking des visiteurs (124 places au lieu de 254),

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**SE PRONONCE** pour l'arrêt du projet d'installation de la clinique privée sur le terrain du futur Hôpital public d' Ajaccio.

**DEMANDE** que soit acté le transfert prioritaire de l'hôpital Eugénie sur le nouveau site.

**DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse de saisir la Direction du Centre Hospitalier Notre-Dame de la Miséricorde d'Ajaccio, l'Agence Régionale de Santé et le Ministère de la Santé à ce sujet ».

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 juin 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI